

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Jayat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 14 décembre 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - F. LOISY (suppléant de M. BOUZIDI) - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - C. BURTIN (suppléant de JL. PICARD) - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. DEBOURG (suppléant de P. TOLFA) - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - P. SAUZET (suppléant de C. FOURNIER) - G. LACOSTE

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - JL. PICARD - P. THETE - JL. JACQUET - C. FOURNIER

Secrétaire de séance : D. BEREZIAT

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 38 ; Votants : 38

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 27 NOVEMBRE 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 4 DÉCEMBRE 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Budget primitif 2013

Le projet de budget primitif 2013 doit composer avec un contexte de récession inédit. La fiscalité est peu dynamique, largement amputée par la suppression de la taxe professionnelle qui accentue la pression sur les ménages. Ainsi les dépenses augmentent plus que les recettes qui stagnent. C'est dans ce contexte que le projet de budget 2013 s'articule sur quatre axes principaux : s'adapter à la perte de ressources financières pour garantir le niveau de services à la population, moderniser et mutualiser nos moyens, développer les potentialités du territoire, préserver nos capacités financières d'action.

La proposition de budget 2013 impute les charges d'administration générale sur les services qui jusqu'à présent n'enregistraient que leurs dépenses directes. De ce fait et grâce à un travail particulièrement minutieux d'ajustement de la prévision par les services, les besoins de financement de l'offre de services est exceptionnellement en baisse de 1,18%. Cette nouvelle méthode doit permettre de mieux appréhender nos coûts de revient et favoriser le débat sur les modes de gestion des services offerts à la population. La dotation de solidarité qui baisse au profit direct des communes et les autres concours aux communes absorbent l'intégralité des produits de fiscalité levés par la CCMB. Par exemple, la contribution au Service départemental d'incendie et de secours augmente de près de 50% pour 2013, passant de 190 000 à 283 000 euros. Or le maintien de l'attractivité du territoire et la poursuite de son développement passent également par la réalisation de projets structurants le territoire pour lesquels il faut disposer de moyens. Le développement des modes doux de déplacement avec l'aménagement d'une voie verte, l'installation d'un éleveur de volailles de Bresse au Sougey, la requalification de la base de loisirs et ses équipements à la suite de l'étude de stratégie touristique, l'amélioration de l'attractivité des parcs d'activités par la réhabilitation des espaces publics participent à l'aménagement et au développement du territoire. C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'assurer l'équilibre général du budget par une hausse des taux d'imposition de 4%, après avis favorable à la majorité de la commission des finances qui s'est tenue le 14 novembre dernier.

Un premier débat s'instaure sur l'opportunité à engager l'ensemble du programme d'investissement proposé au budget 2013. Compte tenu de l'importance des enveloppes financières exigées, certains projets comme la voie verte ne peuvent-ils pas être reportés ? S'il n'y a pas de modèle économique immédiat, la fonction utilitaire du projet de voie verte permettra aux habitants de faire des économies sur leurs déplacements notamment intracommunautaires. La question des déplacements est capitale pour l'avenir de notre territoire. Le territoire doit engager au plus vite une politique alternative au tout voiture. Enfin Bourg-en-Bresse Agglomération est sur le point de lancer également la part du projet le concernant. Le conseil à la majorité se prononce en faveur du lancement opérationnel de la voie verte à compter du budget 2013. (*7 abstentions : N. BENONNIER, P. DEBOURG, G. GALLET, JF. GIRAUDET, R. LONGERON, C. PICARD, P. SAUZET. Un vote contre : JP. LUCIANI*).

Une autre discussion s'engage sur la hausse des taux d'imposition. Certains élus considèrent qu'une augmentation des taux communautaires empêcherait le relèvement des taux communaux. D'autres au contraire en considérant la faiblesse des bases communales, estiment qu'il faudrait parfois une augmentation très importante au niveau communal, pour retrouver les marges de manœuvre budgétaires perdues sur la dotation de solidarité et qu'il vaut mieux dès lors agir sur la fiscalité communautaire compte tenu de son assiette fiscale plus grande. D'autres enfin, demandent que l'on s'intéresse également à d'autres sources de recettes. Pourquoi ne pas prélever davantage sur les usagers en actionnant la taxe des ordures ménagères ? L'activation d'une taxe au moment où la Communauté de communes demande de plus en plus d'efforts aux habitants pour trier ne serait pas pertinente et pèserait une nouvelle fois sur les seuls ménages. Enfin l'expérimentation en cours sur le tri des plastiques jusqu'à fin 2013 interdit toute modification sur le mode de collecte ou son financement. En augmentant les taux d'imposition de façon uniforme, la Communauté de communes choisit de taxer toute la matière imposable et pas seulement les ménages qui financent déjà 72% du produit fiscal intercommunal. Le territoire s'est construit sur un modèle urbain avec des services de ce niveau, mais sans le niveau de fiscalité nécessaire à leur financement. Il convient aujourd'hui de demander à tous les contribuables, de consacrer un peu plus de leurs ressources pour préparer leur avenir collectif sur ce territoire et préserver leurs services. Le conseil se prononce pour l'adoption de la proposition de budget avec un relèvement de 4% des taux d'imposition. (*Adopté à la majorité. 5 abstentions : N. AUTUORO, G. GALLET, M. GOYARD, R. GUILLERMIN, JP. LUCIANI. Deux votes contre : D. LIEBAUD, F. LOISY*).

II. Décision modificative n°5

La décision modificative n°5 consiste exclusivement à ajuster les crédits par virements entre opérations ou chapitres budgétaires, nécessaires pour clore l'exercice 2012, sans besoin de financement nouveau et sans augmentation de la masse budgétaire. (*Adopté, unanimité*).

III. Tableau des emplois

- *Créations*

L'étude de stratégie touristique a mis en évidence la nécessité de définir un plan marketing à l'échelle du grand lac. Celui-ci doit permettre de faire connaître et reconnaître l'offre, définir des actions de promotion différenciées selon les clientèles, qualifier et renouveler le site web, faire de la politique des prix une variable de commercialisation, observer l'activité et définir des repères d'évaluation. L'ensemble de ces missions nouvelles suppose la création d'un emploi de chargé de marketing, sur un grade de rédacteur, catégorie B.

Par ailleurs, un des agents du service réception de la base de loisirs n'a pas souhaité que son contrat à durée déterminée soit renouvelé. Il est proposé de faire évoluer le profil de cet emploi vers un poste permanent de réceptionniste-assistant de réservation de catégorie B, rédacteur, afin de faire face à l'accroissement d'activités et de permettre de proposer des horaires d'ouverture plus larges de la réception. Ses principales missions seraient : accueil de la clientèle, suivi et coordination du personnel saisonnier au pôle accueil, réservations, gestion des clientèles groupes et des résidents de longue durée. (*Adopté à l'unanimité*).

- *Modifications d'horaires*

Une diminution d'horaires est proposée à la demande d'un agent qui souhaite réduire son temps de travail de deux heures par semaine d'école. Une majoration est proposée pour l'agent mis à disposition du Comité des œuvres sociales, soit un temps de travail hebdomadaire égal à 10 heures par semaine. (*Adopté, unanimité*).

IV. Convention de mise à disposition

Lors de sa séance du 31 juillet 2012, le conseil de communauté a décidé de verser 1,35% de la masse salariale au Comité des œuvres sociales. Celui-ci assure les activités amicalistes et sociales accordées aux agents de la Communauté de communes. Pour permettre au COS d'assurer au mieux ses missions, le Président du COS sollicite la mise à disposition d'un agent, à raison de dix heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2013. Il est proposé d'autoriser la Président à signer la convention prévoyant les modalités pratiques de mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes auprès du COS, ainsi que le remboursement par ce dernier de la totalité de la charge correspondante. (*Adopté, unanimité*).

V. Accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat

Un décret fixe à deux mois consécutifs au lieu de trois, la durée de stage à partir de laquelle le stagiaire doit percevoir une gratification mensuelle égale à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale. Il est proposé de modifier la délibération fixant les conditions d'accueil des étudiants en stage dans notre collectivité prise par le conseil de communauté le 28 avril 2009. (*Adopté, unanimité*).

VI. Assurances statutaires

Les collectivités et leurs établissements, employeurs publics, ont des obligations à l'égard de leurs agents en matière de protection sociale. Les personnels effectuant 28 heures et plus par semaine bénéficient d'un régime spécial de sécurité sociale, assumé pour l'essentiel par l'employeur. Suite à une mise en concurrence dans le cadre d'un marché d'assurances pour notre collectivité, le lot relatif aux risques statutaires a été attribué à la CACEP (devenue APRIL) en groupement avec Mutuelle mieux être, en janvier 2010 et pour quatre ans. L'Autorité de contrôle prudentiel interdit désormais aux mutuelles de porter ce risque. Il convient donc de contracter avec un autre prestataire. En parallèle, le Centre de gestion de l'Ain a procédé à une consultation dans le cadre d'un contrat de groupe. Le cabinet Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec CNP Assurances a été retenu. Afin que notre établissement continue à être couvert pour les risques graves, il est proposé d'adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion. Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans, avec possibilité de résiliation par les parties à la date anniversaire, sous réserve d'un préavis de six mois. (*Adopté, unanimité*).

VII. Fixation de la durée d'amortissement d'un bien

La Communauté de communes a acquis une pelle à pneus pour la Direction des infrastructures et de l'environnement. L'amortissement commencera à courir à compter du 1^{er} janvier 2013 sur cinq années. Eu égard au coût d'achat de ce matériel (182 344 euros) et sa durée d'utilisation prévisionnelle, il est proposé de porter la durée d'amortissement à 7 ans. *(Adopté, unanimité).*

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

I. Convention avec l'association Coopération et solidarité internationales (CSI)

La Communauté de communes délègue à Coopération et solidarité internationales (CSI) la mise en œuvre de sa politique de coopération décentralisée. Afin de formaliser les relations entre les deux partenaires, il convient de signer une convention précisant le rôle et les obligations de chacun. Selon les termes de cette convention, la Communauté de communes confirme son allocation de moyens financiers à raison de 2,30 euros par habitant et la prise en charge d'une partie de la rémunération de la secrétaire. La subvention 2013 s'élève à 44 868 euros. Le conseil est appelé à autoriser le Président à signer la convention avec Coopération et solidarité internationale, à effet au 1^{er} janvier 2013. *(Adopté, unanimité).*

II. Signature de convention de prestation de services avec la Mutualité sociale agricole (MSA)

Les multi-accueils à Confrançon et Montrevel accueillent des enfants dont les parents cotisent à la MSA. A ce titre, la collectivité peut percevoir une prestation de service. Une convention fixe les conditions d'octroi et les modalités de paiement des prestations de service. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention qui prend effet au jour de sa signature jusqu'au 31 décembre 2012 et se renouvellera d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. *(Adopté, unanimité).*

III. Voyages pour les retraités 2013

La Communauté de communes propose trois voyages aux retraités du canton :

- Du 28 avril au 4 mai, à Ronces les Bains : tarifs de 760 à 720 euros par personne suivant le nombre de participants. Supplément chambre individuelle : 72 euros.
- Du 3 au 6 juin, en Alsace et en Forêt noire : tarifs de 515 à 485 euros suivant le nombre de participants. Supplément chambre individuelle : 36 euros.
- Du 27 juin au 3 juillet, en Autriche (Tyrol et Bavière) : tarifs de 900 à 820 euros suivant le nombre de participants. Supplément chambre individuelle : 80 euros.

Pour les voyages à Ronces les Bains et en Alsace, les arrhes s'élèvent à 100 euros, 200 euros pour l'Autriche. Le conseil est sollicité pour approuver le programme et les tarifs proposés. *(Adopté, unanimité).*

TOURISME

I. Base de loisirs : demande d'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le programme d'investissement 2013

La Communauté de communes a établi un programme d'investissement pour la base de loisirs. Les projets ont pour but d'améliorer la sécurité, le confort des usagers en privilégiant l'innovation. Il est proposé de solliciter l'attribution d'une dotation d'équipement aux territoires ruraux pour le programme suivant :

1. développement du site.....324 860 € HT

(Construction d'une aire de jeux aquatiques, installations de structures locatives de type mobilhome, création d'emplacements spécifiques camping-cars, acquisitions de toiles de tipis, installation d'une banque d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite, équipements informatiques, acquisition d'un bateau de ski nautique et de bateaux électriques, ballon d'ambiance éclairant, remorque podium pour les animations extérieures).

2. équipements divers.....18 100 € HT

(Matériel de secourisme pour améliorer les équipements de sécurité, remorque réfrigérée, adoucisseur d'eau).

3. aménagements spécifiques.....28 229 € HT

(Collecteurs de déchets pour continuer la démarche de tri sélectif, portiques d'interdiction d'accès, chauffage halle d'animation pour améliorer son occupation en intersaison, installation de lanternes efficaces en économie d'énergie).

Soit un montant total d'investissement égal à 371 189 euros HT.

(Adopté, unanimité).

II. Remboursement d'une radio par la société AGS sécurité

Il est proposé d'autoriser le Président à recouvrer la somme de 234 euros auprès de la société de gardiennage AGS sécurité, somme correspondant au remboursement d'une radio. *(Adopté, unanimité).*

JEUNESSE ÉDUCATION SPORT CULTURE

I. Séjour au ski pendant les vacances d'hiver 2013

Le centre de loisirs intercommunal organise un séjour de ski pour les jeunes du territoire en partenariat avec la Communauté de communes des Bords de Veyle. Le séjour a lieu à Lélex du 4 au 8 mars pour 10 enfants âgés de 8 à 11 ans et 10 jeunes de 12 à 15 ans. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial et une remise de 20% s'applique à partir du deuxième enfant. Les différentes aides dont peuvent bénéficier les familles (participation du Conseil général, de la CAF, les bons vacances CAF, les chèques vacances, les aides éventuelles des comités d'entreprise, etc) pourront être déduites.

Communauté de Communes		Hors Com. Com / Ain		Extérieur Ain	
QF ≤ 900	QF > 900	QF ≤ 900	QF > 900	QF ≤ 900	QF > 900
296 €	370 €	370 €	407 €	444 €	518 €

Il est proposé d'approuver le programme et les tarifs proposés et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes des Bords de Veyle. *(Adopté, unanimité).*

II. Avenant à la convention signée avec le RCCM

Une convention a été conclue le 29 juin 2012 avec le Rugby club du canton de Montrevel (RCCM) pour la mise à disposition des installations sportives du stade du Moulin neuf à Malafretaz. Conformément à la loi du 12 avril 2000 et au décret du 6 juin 2001, une convention de financement définit les conditions des aides financières accordées à l'association et fixe le montant de la subvention à 32 000 euros pour l'année 2012. Le montant de l'aide financière pour 2013 étant portée à 34 500 euros, il convient de conclure un avenant à la convention de financement portant majoration de l'aide. *(Adopté à la majorité, 1 voix contre : G. GALLET).*

III. Animations jeunesse : activités proposées pendant les vacances d'hiver

La Communauté de communes organise des activités à destination des 12-17 ans du territoire. Il est proposé d'approuver le programme et les tarifs suivants. (*Adopté, unanimité*).

N°	Activités	Dates	Durée voyage compris	Âges	Intervenants (et lieux)	Nombre de places
1	tournage film fiction	25/02/2013	10h – 17h30	12 – 17 ans	PIJ - Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 8
2	tournage film fiction	26/02/2013	10h - 17h30	12 – 17 ans	PIJ - Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 8
3	tournage film fiction	27/02/2013	10h - 17h30	12 – 17 ans	PIJ - Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 8
4	tournage film fiction	28/02/2013	10h -17h30	12 – 17 ans	PIJ - Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 8
5	tournage film fiction	01/03/2013	10h - 17h30	12 – 17 ans	PIJ - Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 8
6	Cinéma	02/03/2013	12h30 – 18h30	12 – 17 ans	Lyon	Min : 7 Max.: 8
7	First bowl- Bowling- Futsall	03/03/2013	13h-18h00	12 – 17 ans	Bourg en Bresse	Min : 7 Max.: 8
8	Laser Game	04/03/2013	13h-18h00	12 – 17 ans	MACON	Min : 7 Max.: 8
9	accueil libre pour préparer les vacances 2013	05/03/2013	13h-18h00	12 – 17 ans	Montrevel en Bresse Espace Jeunes	Max : 12
10	Jeux	06/03/2013	13h-18h00	12 – 17 ans	Château de Salvart Attignat	Min : 8 Max.: 10

Tarifs des activités en euros		Communauté de Communes		Département Ain hors Communauté de Communes		Extérieur hors Département de l'Ain	
		QF ≤ 900	QF > 900	QF ≤ 900	QF > 900	QF ≤ 900	QF > 900
1	tournage film fiction	17	21	21	23	25	29
2	tournage film fiction	17	21	21	23	25	29
3	tournage film fiction	17	21	21	23	25	29
4	tournage film fiction	17	21	21	23	25	29
5	tournage film fiction	17	21	21	23	25	29
6	sortie ciné LYON	21	26	26	29	31	36
7	First bowl- Bowling- Futsall	21	26	26	29	31	36
8	Laser Game	23	28	28	31	34	40
9	accueil libre pour préparer les vacances 2013	0	0	0	0	0	0
10	Jeux	13	17	17	18	20	23

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Parcs d'activités : demande d'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du Conseil général pour le programme d'investissement 2013

La Communauté de communes a défini un programme d'investissement pour les parcs d'activités. Il vous est proposé de solliciter la DETR et une subvention du Conseil général pour les projets suivants :

1. *Harmonisation de la signalétique des parcs d'activités* :280 000 € HT

Un bureau d'études a accompagné la collectivité pour définir un schéma directeur d'implantation des panneaux et une charte graphique, en concertation avec le Conseil général. Les investissements à engager en 2013 sont les suivants : travaux d'aménagement signalétique – panneaux et implantation, aménagement d'espaces destinés à recevoir les Relais Informations Services (RIS) et traitement végétal, acquisition de terrains.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- DETR 20% de 239 000€ soit 47 800 €
- Conseil Général 20% de 239 000 € soit 47 800 €
- Autofinancement de 184 400 €

2. *Extension de voirie et mise aux normes pour le parc d'activités « Attignat Bourg Nord »* :459 900 € HT

La Communauté de Communes a fait réaliser une étude de mise en conformité Loi sur l'eau, de sécurité incendie, et d'extension de la voirie primaire dans le parc d'activités d'Attignat. Les travaux à prévoir sur 2013 sont les suivants : Extension de la voie interne à la zone d'activités avec création d'un bouclage sur la RD 92, Aménagement hydraulique pour une mise en conformité avec la loi sur l'eau.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- DETR 20% soit 91 980 €
- Conseil Général 20% de 274 450 €, soit 54 890 €
- Autofinancement de 313 030€

3. *Extension du parc d'activités de Confrançon à l'ouest* : 100 000 € HT

Plusieurs entreprises ont exprimé leur souhait de s'installer sur le parc d'activités de Confrançon. Celui-ci fera l'objet d'études préalables à son extension.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- DETR 20% soit 20 000 €
- Conseil Général 20%, soit 20 000 €
- Autofinancement de 60 000 €

Soit un montant total de 839 900 euros HT.

(Adopté, unanimité).

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Prochain bureau : mardi 8 janvier 2013, 18h.
- Prochain conseil communautaire : mardi 29 janvier, à 20h30, à Malafretaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Le secrétaire de séance,
Daniel Béreiziat

Le Président,
Jean-Pierre Roche

